

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 425G : Participations aux budgets des Espaces Solidarité Insertion (ESI).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants,

Vu la convention du 7 juin 2007 conclue entre le Département de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au dispositif des « Espaces Solidarité Insertion »,

Vu les conventions du 7 janvier 2010 respectivement conclues entre le Département de Paris et les associations « Œuvres de la Mie de Pain », « Aux Captifs, la Libération », « Centre d'Action Sociale Protestant », « Halte Aide aux Femmes Battues » et « Aurore », avec la « Fondation de l'Armée du Salut », avec le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris » (CAS-VP), et avec le groupement d'intérêt public « Samusocial de Paris » relatives au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 1^{er} octobre 2010 conclue entre le Département de Paris et l'association « Emmaüs » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 31 décembre 1998 conclue entre le Département de Paris et le « Samusocial de Paris » relative aux modalités de participation du Département au budget de fonctionnement du groupement d'intérêt public,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de fixer le montant total des participations allouées par le Département de Paris aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion (ESI) à 3.626.498 euros pour l'année 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Les participations allouées, au titre de l'année 2011, par le Département de Paris aux gestionnaires des « Espaces Solidarité Insertion » sont fixées de la manière suivante :

- Fondation de l'Armée du Salut – 60 rue des Frères Flavien – 75020 PARIS :
 - ESI « Espace Saint Martin » : 302.749 euros, pour une ouverture six jours sur sept (alternance hebdomadaire entre une ouverture cinq jours sur sept et une ouverture sept jours sur sept)
 - ESI « La Maison du Partage » : 282.177 euros, pour une ouverture six jours sur sept (alternance hebdomadaire entre une ouverture cinq jours sur sept et une ouverture sept jours sur sept)

- Aurore – 1-3 rue Emmanuel Chauvière - 75015 PARIS :
 - ESI « Halte Femmes » : 260.440 euros pour une ouverture sept jours sur sept
 - ESI « Halte Paris Lyon/Mazas » : 285.745 euros pour une ouverture sept jours sur sept

- Aux Captifs, la Libération – 60 rue de Rome – 75008 PARIS :
 - ESI « Chez Monsieur Vincent » : 164.847 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

- Centre d'Action sociale Protestant (CASP) – 20 rue Santerre – 75012 PARIS :
 - ESI « La Maison dans la Rue » : 249.257 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris - 5, boulevard Diderot - 75012 PARIS :
 - ESI « Centre de vie René Coty » : 180.769 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
 - ESI « Halle Saint Didier » : 262.206 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

- Emmaüs – 32 rue des Bourdonnais – 75001 PARIS :
 - ESI « Agora » : 306.650 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
 - ESI « Boutique Solidarité Bichat - La Maison dans la Rue » : 189.496 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
 - « ESI Familles » : 199.400 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
 - ESI « La Maison du 13^{ème} » : 186.708 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

- Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB) – 17, rue Mendelssohn – 75020 PARIS :
 - ESI « Espace Solidarité » : 184.830 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

- Les Œuvres de la Mie de Pain – 18 rue Charles Fourier – 75013 PARIS :
 - ESI « L'Arche d'Avenir » : 339.956 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

- GIP « Samusocial de Paris » - 35 avenue Courteline – 75012 PARIS :
 - ESI « La Maison dans le Jardin » : 231.268 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits d'insertion inscrits au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.